Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260410-DCM20260308-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.03.08

Date réunion :
08/04/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
pouvoirs : 1
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date de publication :
09/04/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le trente mars deux mil vingt-six, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.
Etaient présents : Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC**, Odile **LÉON**, Adjoints au Maire, Marianne **GOUEZ,** Pierre **LE JAN**, Adeline **LE PORS**, Jean-Luc **RIOU**, Anne **JESTIN**, Jean-Luc **LE PORS**, Céline **POULIQUEN**, Adrian **STEPHAN**, Annie **CHAPEL**, Conseillers Municipaux.

Excusé-e-es: Daniel **PELLÉ** (procuration à Annie **CHAPEL**)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ronan **TRANVOIZ**

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Chaque commune désigne, par délibération du conseil municipal, un élu référent sécurité routière.
Objectifs du réseau des élus référents sécurité routière 2020-2026, piloté par la DDTM :

Faire en sorte que soient organisés, pour l'ensemble des communes du Finistère :
- Des échanges d'information sur la sécurité routière (les évolutions, les enjeux, et les causes de l'insécurité routière),
- Des échanges d'expériences relatives à des actions menées, telles que des aménagements urbains, des actions de prévention pour les jeunes scolaires et collégiens, pour les seniors, pour les associations de la commune...
- Des stratégies d'actions coordonnées et répondant aux enjeux de notre département.

Rôle de l'élu référent sécurité routière :
- Etre l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- Diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- Animer une politique sécurité routière au niveau local,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Participer à la vie du réseau des élus référents « sécurité routière ».

Mode de fonctionnement du réseau
- Une assemblée générale annuelle,
- La mise en place d'un comité de pilotage,
- Une journée de sensibilisation à la culture sécurité routière (la 1ère année),
- Des journées thématiques sur les enjeux de la sécurité routière sur des thèmes souhaités par les élus référents sécurité routière,
- Des échanges d'informations réguliers (baromètre mensuel de l'accidentalité, campagne de communication...),
- Un accompagnement spécialisé sur la mise en place d'actions de prévention (proposition d'actions, prêt de matériel de prévention, interventions d'experts...).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de désigner :

- Jean-Luc LE PORS, Référent sécurité routière.

TREGLONOU, le 09/04/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Mairie de TREGLONOU (Finistère) 29

Le Secrétaire
Ronan TRANVOIZ